

Inserm UMR 1043 – CNRS UMR 5282

Centre de Physiopathologie
de Toulouse Purpan (CPTP)

Directeur : Roland Liblau

Directeurs adjoints :
Paola Romagnoli/Jacques Izopet



Règlement intérieur du plateau technique de cytométrie et tri cellulaire

Nom/Prénom :

Statut :

(CR, ITA, post-doc, thésard...)

Responsable scientifique :

Email :

Equipe :

Tél :

Ce règlement établit la bonne utilisation des services offerts par le plateau technique de cytométrie en flux du CPTP.

Le plateau technique met à disposition 4 cytomètres analyseurs (LSRII, LSR-Fortessa, MACSQuant 10 et MACSQuant VYB), deux trieurs de cellules à haute vitesse (FACSARIAII-SORP et FACSARIAII) et un cytomètre en images (ImageStreamX).

1 - ACCES AU PLATEAU DE CYTOMETRIE

Les équipes souhaitant utiliser les appareils du plateau doivent au préalable compléter la 'fiche de demande' (*voir annexe 1*) et la retourner aux personnels du service.

- Pour les appareils en libre service (cytomètres analyseurs) chaque nouvel utilisateur devra être initialement formé par les ingénieurs du service sur le(s) système(s) qu'il souhaite utiliser. **Cette formation est obligatoire.**

L'utilisateur pourra accéder au planning de réservation après ouverture en ligne (<http://www.cptp.inserm.fr>) d'un compte avec un login et un mot de passe.

Il pourra ensuite gérer lui-même son compte (modification, suppression des réservations...). Les utilisateurs s'engagent à ne pas réserver de créneaux **plus de 2 semaines à l'avance**. Dans le cas d'un besoin d'assistance, il est impératif de contacter les ingénieurs du plateau avant de se réserver en ligne.

L'utilisateur doit choisir le système, préciser l'heure de début de réservation ainsi que sa durée. La durée maximale de réservation est fixée à 3 heures par jour (entre 8h00 et 19h00). En cas de besoin supplémentaire, l'utilisateur doit utiliser les appareils en fin de journée.

L'utilisateur s'engage également à ne pas utiliser le LSR II et le LSR-Fortessa pour toutes les applications compatibles avec les autres analyseurs.

A chaque fin de séance, l'utilisateur devra remplir le cahier d'utilisation posé à côté de l'appareil en indiquant son nom, prénom, laboratoire et la durée d'utilisation du système. En cas de modification de la durée effective de la séance (diminution ou prolongation de la séance) l'utilisateur doit reporter cette modification sur le planning. **Cette modification peut être faite au plus tard 3 heures avant l'heure choisie.**

Les utilisateurs extérieurs n'ayant pas accès au planning de réservation doivent contacter les responsables.

- Pour les trieurs de cellules, il est impératif de prendre rendez-vous avec les responsables pour discuter du projet et établir le planning de réservation. Les trieurs ne sont pas en libre service, ils sont sous la responsabilité du personnel du plateau. Chaque utilisateur s'engage à respecter le protocole de préparation de l'échantillon à trier. Toute annulation d'expérience de tri doit être signalée le plus tôt possible ; un désistement la veille ou le jour même fera l'objet d'une facturation de 1 heure, sauf cas de force majeure.

2 – EXTINCTION ET NETTOYAGE DES APPAREILS

En fin de séance, l'utilisateur s'engage à suivre les protocoles de rinçage indiqués à côté de chaque appareil. Le changement du liquide de gaine et l'évacuation des déchets sont des tâches qui incombent à tous les utilisateurs. **Chacun est responsable de l'état de propreté dans lequel il laisse l'appareil en fin de séance.** Le dernier utilisateur de la journée devra éteindre le système dans sa totalité selon le protocole indiqué pour chaque appareil.

3– ENGAGEMENT DE VIGILANCE

L'utilisateur s'engage à signaler immédiatement aux responsables tout dysfonctionnement qu'il aurait pu constater ou provoquer sur le plateau (dérèglement d'un appareil, bouchage, problème informatique...).

4- HYGIENE ET SECURITE

Tout utilisateur du plateau doit avoir suivi une formation « nouveau entrant » hygiène et sécurité (voir avec les AP des structures de recherche). Les utilisateurs doivent fournir toutes les informations sur les échantillons quant aux risques éventuels tant pour les manipulateurs que pour le matériel (pathogènes, virus...). Le transport des échantillons de type L2 entre les laboratoires localisés sur d'autres sites et le plateau est soumis à réglementation et nécessite **un triple emballage agréé, étiqueté, avec le nom de l'expéditeur et son n° de téléphone.** Nous tenons à votre disposition cette réglementation, ainsi que les coordonnées de fournisseurs d'emballages agréés. Le plateau se réserve le droit de ne pas réaliser un projet si les échantillons présentent des risques.

5- CONFIDENTIALITE et STOKAGE DES DONNEES

Les données acquises sur chaque ordinateur de plateau ne sont pas protégées.

Ces données doivent être récupérées par chacun et effacées régulièrement pour ne pas saturer le système informatique. Chaque utilisateur dispose **de 48h (jours ouvrés) pour récupérer et effacer les données des cytomètres. Le personnel du plateau se donnera le droit de supprimer les données si l'utilisateur ne l'a pas fait.** Pour un bon transfert de vos données sur le serveur vous devez suivre strictement la procédure d'enregistrement adéquate. **La pérennité des données est sous la responsabilité de chaque utilisateur. Le plateau technique n'assure pas le stockage des données.**

6- TARIFICATION

La tarification en vigueur est celle affichée sur le site du plateau. Le responsable s'engage à payer les sessions effectuées sur l'ensemble des machines.

7- PUBLICATIONS

Conformément à la charte générale des plateaux techniques du CPTP et de TRI, les utilisateurs s'engagent à citer le plateau soit dans les remerciements (phrase type : 'We thank Anne-Laure

République française		<p>Plateau technique de cytométrie et tri cellulaire FE. L'Faqih-Olive , V. Duplan-Eche , AL. Iscache cytometrie.cptp@inserm.fr Tél : 05. 62. 74. 83. 90 / 05.31.54.79.11</p>
----------------------	---	---

Iscache and/or Valérie Duplan and/or Fatima-Ezzahra L'Faqihi for technical assistance at the flow cytometry core facility of INSERM UMR 1043, Toulouse'), soit dans la partie expérimentale des publications, soit à faire figurer les personnels en coauteurs selon leur implication dans le projet. **Les publications réalisées avec l'utilisation du service doivent être communiquées aux ingénieurs du plateau.**

Les responsables du plateau se réservent le droit d'empêcher l'accès à un utilisateur en bloquant son compte en cas de non respect des règles énoncées dans le présent document.

Après lecture du document, l'utilisateur et le responsable scientifique du projet s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

A Toulouse, le

Signature du responsable scientifique

Signature de l'utilisateur

République française		<p>Plateau technique de cytométrie et tri cellulaire FE. L'Faqihi-Olive , V. Duplan-Eche , AL. Iscache cytometrie.cptp@inserm.fr Tél : 05. 62. 74. 83. 90 / 05.31.54.79.11</p>
----------------------	---	--